



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-07

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 17 janvier, à Sedan (08)

Date de convocation	20 décembre 2018
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">  Titulaires  Suppléants  Présents  Votes par procuration 	44 Titulaires 44 Suppléants 33 Présents 2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean PANCHER
M. Philippe CLAUDE	M. Michel COURTOISIER
M. Bernard PIERQUIN	M. Patrick FLOQUET
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. Liebeaux)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Bernard DEKENS	M. Pierre CORDIER
M. Pascal GILLAUX	M. Claude WALLENDORFF (Pv M. Normand)
M. JC JACQUEMART	Mme Mireille RAVENEL
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Danielle COMBE
M. pascal MAUROY	Mme Frédérique SERRE
M. Thierry MERCIER	Mme Maryse DEPAS
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLOT	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Régis RAOUL	M. Jean-François DAMIEN
M. Daniel COURTAUX	M. Eric GILLARDIN
M. Guy JOSEPH	Mme Morgane PITEL
M. JP CHABOUSSON	

Objet de la délibération :

Signature charte d'engagement Agence de l'Eau Rhin Meuse : adaptation et atténuation du changement climatique

Résultat du vote
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-07

Objet de la délibération :

Signature charte d'engagement Agence de l'Eau : adaptation et atténuation du changement climatique

À l'image de l'ensemble du territoire français, le bassin Rhin-Meuse n'est pas épargné par le dérèglement climatique en cours. Cette année, la période très humide de l'hiver et du printemps, suivie par une sécheresse prononcée jusqu'à l'automne marquent les premiers effets visibles de ces changements climatiques, avec les impacts négatifs que cela engendre sur les milieux naturels.

Face à cet enjeu, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aidée d'une multitude d'acteurs dans le domaine (membres du Comité de bassin, représentants de la Région, d'EPTB, des chambres consulaires, de l'ONF, de l'AFB, etc...) a élaboré un « plan d'adaptation et d'atténuation pour les ressources en eau ».

Adopté le 23 février 2018, celui-ci s'articule autour de 8 axes qui sont :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation et de coulées d'eaux boueuses ;
- construire une société plus sobre en eau ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité des ressources en eau ;
- préserver les écosystèmes et reconnaître les services rendus ;
- contribuer à l'atténuation via la gestion des ressources en eau ;
- mettre en œuvre une politique énergétique compatible avec une préservation de la ressource en eau ;
- aller vers des sols vivants, réserve d'eau et de carbone ;
- connaître et faire connaître les enjeux et solutions pour s'adapter au changement climatique.

À l'échelle du district hydrographique Rhin-Meuse, ce plan sera décliné via les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

L'EPAMA-EPTB Meuse est un acteur majeur dans le domaine du grand cycle de l'eau sur son territoire de compétence. En exerçant des missions sur la quantité/qualité de l'eau, la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes avec la mise en place de notre stratégie biodiversité, il apparaît essentiel que l'EPTB soit un acteur engagé dans cette action d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical :

- Valide l'engagement de l'EPAMA-EPTB Meuse dans ce plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau.
- Autorise le Président à signer la Charte d'Engagement annexé à la présente,

le Président



Boris RAVIGNON